

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT-CINQ** le **3 JUILLET** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle l'Intemporelle de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY(+1), Marie-Claude CRESPIEN, Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI(+1), Hubert MARCHAIS(+1), Catherine GAUTIER, Bernard RIO(+1), Jean-Marc PECQUEUX(+1), Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL, Gregory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN, Pascal FRANCK, Eric LEROYER, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA(+1), Denis DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX(+1), Stéphane IMBERT(+1) formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Stanislas BARTHELEMI représenté par Laurence BARTHELEMI
Eric LEMAIRE représentée par Hubert MARCHAIS
Audrey MERI représentée par Elodie TEIXEIRA
Audrey LYS représentée par Jean-Marc PECQUEUX
Frédérique BACQUET représentée par Alexandre DOHY
Nathalie JOUNEAU représentée par Bernard RIO
Maureen VAN RENSBERGEN représentée par Jérôme DURIEUX
Frédéric LEGIEMBLE représenté par Stéphane IMBERT

Absent non excusé

Sandrine CROZAT

Chantal AMICEL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCATION :

27 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	29
PRÉSENTS :	20
VOTANTS :	28

Objet : Changement de nom de l'Ecole primaire Pablo Neruda en Ecole primaire Jean de La Fontaine

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment dans son article L.2121-29,

Considérant l'ouverture prochaine de la nouvelle école primaire, située rue de l'Eglise, suite à l'important chantier de requalification,

Considérant la volonté de la ville d'établir un lien naturel entre le nom de l'école et sa vocation pédagogique et éducative, en évitant toute dénomination à caractère politique ou partisane,

Considérant que les valeurs fondamentales de l'enseignement misent sur la créativité, l'esprit critique et la transmission de valeurs et que les œuvres de Jean de La Fontaine, par leur forme narrative et leur portée morale, constituent un support idéal pour animer dans le contexte scolaire des actions pédagogiques, des ateliers d'écriture, des spectacles ou des actions culturelles,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal**, à la majorité :

• 25 voix POUR

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY(+1), Marie-Claude CRESPIEN, Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI(+1), Hubert MARCHAIS(+1), Catherine GAUTIER,

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-07-2025
Publication : 10-07-2025

Bernard RIO(+1), Jean-Marc PECQUEUX(+1), Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL, Gregory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN, Pascal FRANCK, Eric LEROYER, Pierre-Edouard EON, Elodie TEIXEIRA(+1), Denis DE GOUSSENCOURT, Stéphane IMBERT

• **3 voix CONTRE**

Messieurs et Mesdames : Jérôme DURIEUX (+1), M. LEGIEMBLE (via son pouvoir à M. IMBERT)

DECIDE de renommer l'école primaire Pablo Neruda en Ecole primaire Jean de La Fontaine.

CONFIE au Maire la charge des démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 3 juillet 2025

La secrétaire de séance,



Chantal AMICEL
Conseillère municipale

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise